

# La Chronique de L'Oppidum



Journal d'information trimestriel de l'ASCOT - Numéro 112 – JUILLET 2019  
ISSN 1168.7908 - Le numéro 3 € - Abonnement 10 € - Imprimerie spéciale ASCOT  
Directeur de publication : Philippe Gras - Dépôt légal : troisième trimestre 2019

## L'archéologue de Trémonteix

Située dans le nouvel écoquartier de Trémonteix, la place Paul Eychart a été inaugurée le 9 mars dernier par M. Olivier Bianchi, maire de Clermont-Ferrand (cf. article de La Montagne p. 6). Curieusement, l'ASCOT n'était pas officiellement invitée à cette manifestation !

En outre, le carton d'invitation ne signalait pas l'inauguration de cette place, puisqu'il y était simplement écrit : « *Monsieur Olivier Bianchi, Maire de Clermont-Ferrand, Président de Clermont Auvergne Métropole et Madame Françoise Nouhen, Présidente de Logidôme, [l'aménageur] ont le plaisir de vous convier à la visite inaugurale de la 1<sup>ère</sup> séquence d'aménagement de l'écoquartier de Trémonteix et de sa plaine sportive. Ils vous donnent rendez-vous samedi 9 mars place Paul-Eychart* » ; ce qui était pour le moins très elliptique...

Ce fut donc avec surprise que des membres de l'ASCOT, présents à un autre titre ou par curiosité, assistèrent à l'inauguration de la dite place et au discours qu'Olivier Bianchi prononça en hommage à Paul Eychart (discours de bonne facture selon les témoignages).

Quelles qu'en soient les raisons, nous considérons qu'il est fort dommage que l'ASCOT n'ait été ni invitée ni associée à cette manifestation. Car c'est bien son action, menée par Christiane Jalicon et Yves Anglaret, qui permit d'obtenir que la place de l'écoquartier soit baptisée du nom de Paul Eychart (cf. Chronique N° 88 p. 6) :

[www.gergovie.fr/html/documents/N88.pdf](http://www.gergovie.fr/html/documents/N88.pdf).

Autre surprise, le texte inscrit sur la plaque de dénomination de la place : « *Paul Eychart, 1915-2005, peintre et dessinateur* ». Étrangement, l'Archéologue a donc été oublié (on peut également regretter que sa qualité de Résistant ne soit pas mentionnée). C'est pourtant en raison des nombreuses découvertes archéologiques faites par l'archéologue clermontois dans ce secteur de Clermont-Ferrand que l'ASCOT avait proposé qu'une voie ou une place du nouvel écoquartier de Trémonteix porte le nom de « Paul Eychart ».

Découvertes mises en lumière par l'ASCOT le dimanche 16 juin lors des Journées Nationales de l'Archéologie (cf. actualités pp. 14-15). À cette occasion, notre association s'était en effet installée place Paul Eychart, d'où partira le futur parcours archéologique « Voyage dans le temps à Trémonteix », imaginé par l'ASCOT et élu lors du Budget participatif clermontois (sa réalisation est prévue pour 2020). Cette journée nous a ainsi permis de mettre en valeur les résultats obtenus par l'INRAP, – Kristell Chuniaud, responsable des fouilles préventives en 2010-2011, nous ayant fait le plaisir d'être présente – ainsi que ceux plus anciens de Paul Eychart, l'archéologue de Trémonteix et des Côtes de Clermont.

## On ne roule pas dans les espaces naturels...

Dans son numéro du dimanche 9 juin, le journal La Montagne signale les sanctions encourues par ceux qui circulent avec des engins motorisés dans les espaces naturels. En Haute-Loire, les agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ont verbalisé trois motards qui circulaient dans des propriétés forestières en Basse Margeride. L'amende pourrait s'élever à 1500 euros. Cette opération se déroulait dans le cadre d'un dispositif déployé à l'échelle de toute la région Auvergne-Rhône-Alpes. La circulation de véhicules terrestres à moteur dans des espaces naturels a été identifiée comme une problématique réelle : conflits d'usages entre randonneurs et enduristes, sécurité publique, dégradation des terrains, nuisance sonore, perturbation de la faune... **L'Espace naturel sensible des Côtes de Clermont, où cette circulation d'engins motorisés est interdite, mériterait d'être intégré dans ce programme de surveillance...**

Association pour la Sauvegarde  
des Côtes de Clermont-  
Chanturgue

81 rue de Beaupeyras  
63100 Clermont-Fd

Courriel : [ascot@gergovie.fr](mailto:ascot@gergovie.fr)

Sites Internet  
[www.cotes-de-clermont.fr](http://www.cotes-de-clermont.fr)  
[www.gergovie.fr](http://www.gergovie.fr)

Facebook  
[www.facebook.com/ASCOT63](http://www.facebook.com/ASCOT63)

## SOMMAIRE

Éditorial..... 1

Présentation du plan de  
gestion de l'ENS  
..... 2 à 5

Actualités des Côtes  
- Assemblée générale  
- Visite des Verts  
- ENS des Côtes  
- Dossier carrière  
- Des jeunes agissent  
- Visite de collégiens  
- Dépôts sauvages  
- Journées N. Archéologie  
- Journées du Patrimoine  
de Pays et des Moulins  
..... 6 à 16

Étymologie de Gergovie  
..... 17

Billet Nature  
- L'orme, le chat haret  
..... 18 à 20

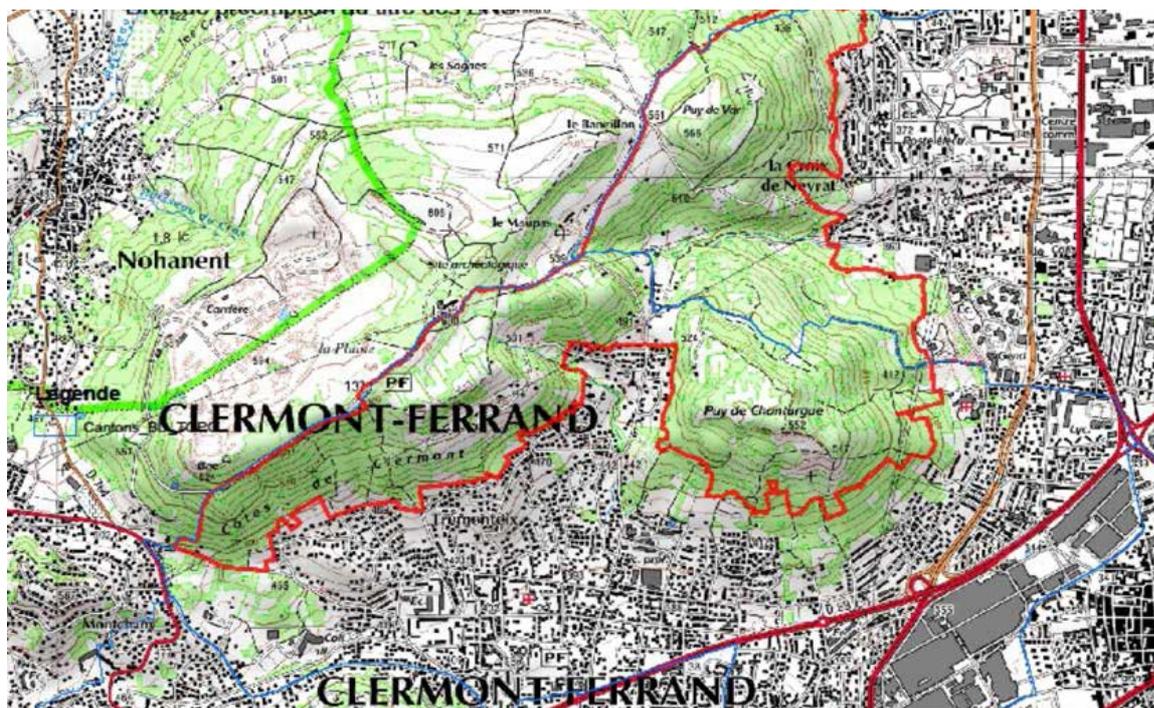
Adhésion/abonnement  
..... 20

# Présentation du plan de gestion de l'ENS des Côtes

Résumé des deux documents municipaux (plan de gestion et dossier de presse) par Yves Poss

Le plan de gestion pour l'Espace naturel sensible des Côtes de Clermont a été adopté par le Conseil municipal de Clermont-Ferrand, le 17 décembre 2018, et par la Commission organique du Conseil départemental du Puy-de-Dôme. Cette liste d'actions, préparée par le Conservatoire des Espaces naturels d'Auvergne, devient ainsi le programme de travail de la Municipalité, pour les cinq prochaines années.

Le document est disponible sur le site de la Municipalité. Il a été brièvement présenté par Olivier Bianchi, maire de Clermont-Ferrand, lors de sa conférence de presse sur la biodiversité dans la Ville, le 15 mai.



*Périmètre de l'ENS des Côtes (fond de carte IGN)*

Le classement en Espace naturel sensible ne couvre, pour l'instant, que le territoire de la commune de Clermont-Ferrand, soit 267 ha, sommairement situé au sud-est de la route d'accès à la tour de télécommunications, y compris le Puy de Chanturgue et le Puy de Var. Il est reconnu d'un grand intérêt naturaliste et archéologique : malgré la proximité d'une vie urbaine, il a gardé une forte biodiversité.

## 1 - Dossier de presse

Lors de la présentation publique du 15 mai 2018 de ce plan de gestion, Olivier Bianchi a cité quatre orientations, sept objectifs, et onze actions.

### 1.1 - Quatre orientations

Le plan de gestion retient quatre grandes orientations :

1. **Préserver** : conserver la qualité des paysages et milieux naturels, pelouses sèches et chênaies ;
2. **Sensibiliser** : valoriser le patrimoine naturel, en lien avec les acteurs du tourisme et des loisirs ;
3. **Fédérer** : animer un réseau d'acteurs, valoriser ou favoriser l'agriculture traditionnelle, concilier les usages sur le site ;
4. **Connaître** : améliorer les connaissances naturelles, et définir les actions de préservations.

### 1.2 - Sept objectifs

Une gestion durable du site vise les objectifs suivants :

1. maintenir une **mosaïque d'habitats**, avec pelouses ouvertes, broussailles et forêts ;
2. conserver les dernières **pelouses sèches** métropolitaines et les maintenir en bon état de conservation ;

3. augmenter la proportion de **forêts et de milieux ouverts**, selon les secteurs ;
4. relancer une **agriculture périurbaine** de qualité pour créer une frange urbaine ;
5. améliorer **l'accès** au site et les cheminements ;
6. favoriser les **activités de loisirs** respectueuses de l'environnement ;
7. **sensibiliser à tous les enjeux** et communiquer.

La disposition de propriété foncière publique est nécessaire pour mettre en place la plupart de ces actions : le **préalable d'un aménagement foncier** constitue un frein important pour la mise en place de ce premier plan quinquennal.

### 1.3 - Onze actions

Le plan de gestion quinquennal mettra en œuvre les actions principales suivantes :

1. **l'étude et l'animation foncières** sur les secteurs prioritaires à enjeu écologique de préservation, soit 98,5 ha, dont 84 ha non maîtrisés, sur 630 parcelles ;
2. **un document de communication** « grand public » sur les enjeux du site, les perspectives, et la présentation de ce plan de gestion ;
3. la création d'**un parcours spécifique ENS** au travers d'un parcours balisé grand public pour découvrir le site, son patrimoine naturel et les paysages, en lien avec les chemins de randonnées existants ;
4. l'amélioration **des connaissances scientifiques**, en particulier sur les mammifères,
5. la gestion en **libre évolution des forêts** de chêne pubescent, d'intérêt régional ;
6. **des projets pastoraux et d'agriculture périurbaine**, tels que parcs de pâturage, plantation de vignes et de vergers, installation de ruches, ainsi que **des jardins** partagés ou familiaux ;
7. **l'ouverture des milieux** pour limiter l'embroussaillage (60 % du site actuellement) et maintenir une mosaïque d'habitats ;
8. **la fermeture de certains accès** pour limiter les dépôts sauvages ;
9. **des chantiers participatifs** et d'animation, comme des chantiers de nettoyage ;
10. la mise en place d'un **comité de suivi**, pour maintenir la gouvernance du site ;
11. des **opérations coordonnées des polices**, régulièrement, pour se réappropriier le site.

Le budget lié à ces actions est évalué à plus de 550.000 euros sur cinq ans.

## 2 - Le plan de gestion

Le plan de gestion a été élaboré par le Conservatoire des espaces naturels d'Auvergne. Dans ce document de 67 pages plus les annexes, les actions retenues sont décrites et leur coût estimé. Elles n'ont pas été hiérarchisées, ni précisément programmées dans le temps. Il a été adopté, dans sa globalité, par les élus.

Chacun peut apprécier la richesse de ce travail, en le consultant sur le site de la mairie de Clermont-Ferrand. Ne seront repris ici que des éléments qui complètent ou précisent les informations du dossier de presse.

### 2.1 - Description

Ce site naturel a la particularité d'être un grand site de coteau sec aux portes de Clermont-Ferrand. Il abrite une flore et une faune typiques des milieux thermophiles, avec notamment un papillon, la Laineuse du prunellier, le Lézard vert, la Pie-grièche écorcheur. Les chênaies pubescentes présentent un intérêt régional.

Globalement, le site est en déprise agricole depuis les années 1990. Il est marqué par un passé de productions agricole, viticole et fruitière. La proximité immédiate de la ville en fait un site d'activités multiples et parfois antagonistes : randonnée, vélo, course à pied, cheval, motocross et quad, chasse, rencontres marginales et sexuelles. Les principales nuisances sont liées au caractère périurbain du site. La flore se banalise, avec des espèces échappées des jardins, des plantes de décombres ou exotiques. Cet espace de proximité est également habité par une dizaine de résidents principaux qui demandent de régler, en urgence, les conflits d'usages. Les dégradations typiques des sites proches de la ville se concentrent ici : déchets, décharges sauvages, dégradation du mobilier de randonnée, non-respect de la réglementation motorisée, appropriation illégale du foncier.

La Ville n'y est propriétaire que de 20 ha (7 %), et de façon éparpillée.

Elle a souhaité associer les acteurs locaux et la population à la rédaction de ce plan de gestion. Les participants aiment principalement les multiples facettes du paysage des Côtes, ainsi que la richesse patrimoniale du site, qu'ils souhaiteraient plus valorisée. Les points faibles concernent les conflits d'usage entre activités de loisirs, et les problèmes des accès. Des problèmes d'incivilité récurrents voire d'insécurité sont également mis en avant.

Il y a un fort enjeu de préservation des pelouses existantes puisque, si elles disparaissaient, il serait impossible de revenir à l'état initial. À terme, en l'absence d'intervention humaine et de catastrophe naturelle, les boisements domineront largement l'ENS. Il est pertinent de maintenir et de développer les chênaies pubescentes. Globalement, un équilibre dynamique doit être trouvé entre les diverses végétations d'intérêt. 355 espèces de plantes, dont seize espèces floristiques menacées, ont été recensées ; cinq sont en danger d'extinction sur la liste rouge. 152 espèces animales ont été identifiées, lors d'inventaires qui restent très partiels. Onze espèces de plantes exotiques envahissantes ont été observées. Pour la région, les Côtes sont un espace important dans la trame des coteaux thermophiles et en bordure de la Faille de Limagne.

Le paysage est une des constituantes fortes du site, avec trois aspects vécus :

- le paysage des Côtes in situ, procuré par les ambiances paysagères, des airs de nature « sauvage » aux portes de la ville ;
- le paysage vu du site, les points de vue sur la Chaîne des Puys à l'ouest jusqu'au Val d'Allier voire le Forez à l'est, et également sur la ville ;
- les Côtes en tant que paysage de la métropole, toile de fond des parties urbanisées. Le site fait partie de l'écrin quotidien des citadins.

Résultat d'une histoire locale riche, le patrimoine culturel, historique et paysager est remarquable, riche et diversifié, et sa sauvegarde est à poursuivre. Il possède de multiples intérêts paysagers, mais court le risque de banalisation, de perte d'identité et de dégradation en l'absence d'intervention.

Le site est en déprise agricole depuis les années 1990, marqué par un passé de production agricole, viticole et fruitière, des usages traditionnels porteurs d'une identité rurale. Une partie du site est habitée et utilisée en jardins. Mais des conflits d'usage récurrents sont mentionnés par les acteurs économiques et les habitants.

Environ 13 km de sentiers sont balisés sur l'ENS (plus de 40 pour l'ensemble du site des Côtes). Avec la traversée de nombreuses parcelles privées. La cohabitation de toutes les activités de loisirs entre elles, avec les habitants et les producteurs encore actifs sur le site, ne sont pas toujours simples. Les consultations effectuées ont souvent mis en avant des problématiques de non-respect des réglementations, des usages et du « vivre ensemble » (véhicules motorisés, chiens non tenus en laisse ou errants, qui s'attaquent au bétail).

La fréquentation quantitative n'est pas connue : elle est régulière toute l'année par les usagers et les « habitués » sur l'ensemble du site. Cette fréquentation non organisée peut être source de nuisances. La fréquentation touristique n'est que potentielle, et serait à canaliser.

Le risque d'incendie est à prendre dans la gestion du site. Le fort potentiel de valorisation pédagogique locale passe par une réappropriation des lieux : ils possèdent une grande richesse d'interprétation.

## **2.2 - Stratégie de gestion**

Ce premier plan de gestion se concentrera sur les secteurs à enjeux principaux, comportant les pelouses remarquables et les chênaies :

- milieux ouverts portés de 53,5 à 55,5 ha, par défrichage de milieux buissonnants, grâce à des projets pastoraux et à l'entretien mécanique des pelouses à enjeux ;
- milieux forestiers agrandis de 39 à 41 ha, par acquisition foncière de parcelles à laisser évoluer, et libre évolution des chênaies ;
- milieux anthropisés réduits de 63 à 59 ha, par ajustement du périmètre de l'ENS, en enlevant le secteur principal d'habitations et de jardins, et en intervenant sur les espèces exotiques invasives.

Pour chaque secteur est décrite la vision stratégique et opérationnelle, les suivis scientifiques et les opérations qui en découlent, classées par priorité.

## **2.3 - Programme d'actions**

Trente huit actions sont définies, visant les vingt trois objectifs identifiés. De plus, cinq actions assurent la coordination et la mise en place de la gestion.

Chacune des actions, avec sa priorité et sa date de mise en œuvre, est décrite, et son coût est évalué.

**Pour l'année 2019**, ont été retenues :

- l'étude et l'animation foncières, portant sur 84 ha de pelouses sèches, accrues forestières et chênaies (cartographiées), et visant à maîtriser 10 ha supplémentaires, par achat ou convention ;
- la remise en pâturage ou l'entretien des zones sèches, sur 8 ha ;
- l'entretien mécanique des pelouses sèches, potentiellement sur une vingtaine d'hectares ;
- l'assistance technique d'entretien du milieu, visant 5 ha sous convention ;
- l'assistance technique d'aménagement écologique, visant 2 ha aménagés ou réaménagés avec des plus-values écologiques ;
- des opérations de police coordonnées, l'idéal à moyen terme serait la mise en place d'une police montée, ou d'un garde champêtre attitré, à l'échelle du massif métropolitain ;
- la fermeture des chemins et accès, empêchant les véhicules motorisés de circuler, avec pour objectif, en fin de plan de gestion, zéro verbalisation ;
- des chantiers de nettoyage, visant à diminuer le nombre de places de dépôts sauvages ;
- le suivi de dégradations, visant à faire réapproprier le site au plus grand nombre, la valeur à atteindre à la fin du plan de gestion étant une baisse du nombre d'incivilités et d'interventions de la police municipale et du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) ;
- la planification écologique et pédologique des cultures, visant l'installation d'au moins deux nouveaux producteurs.

Mais aussi, pour faire connaître les actions et le site :

- présenter le plan de gestion, avec au moins une action de communication par an ;
- un sentier spécifique ENS, de moins de 4 km, facile d'accès, permettant de visualiser les divers intérêts du site, et avec des points de vue, le secteur du plateau des Côtes semblant le plus adapté ; avec des panneaux et une plaquette de site ;
- un programme d'animations, avec inauguration officielle et présentation du plan de gestion, mais aussi réunion d'un groupe de travail avec les structures intéressées par la valorisation du site, afin de recueillir les animations faites ou projetées, leur complémentarité et leur saisonnalité; prendre en charge deux animations par an et organiser une « grande fête des Côtes » tous les deux ans ;
- un observatoire photographique des paysages des Côtes, visant à faire participer les acteurs locaux, avec atelier de terrain à partir de cinq points géo-référencés, trois sur le site, deux à l'extérieur ;
- mise en place d'un comité de site, regroupant élus, gestionnaires, associations, usagers, propriétaires, qui sera l'instance d'échange et de concertation de l'ENS, et qui se réunira une fois par an, son rôle étant consultatif.

Sont enfin décrits comme facteurs clés de réussite :

- l'ajustement du périmètre, visant à soustraire 4 ha de surface anthropique, mais également d'étendre à 700 ha le nouvel ENS, agrandi au massif des Côtes ;
- la mise en place du plan de gestion, pour assurer la coordination de toutes les actions, et évaluer la réalisation effective du plan de gestion, avec le suivi des indicateurs ;
- le suivi administratif, financier et partenarial, en lien avec le Conseil départemental et les élus référents.

**Pour les années suivantes, de 2020 à 2023**, les actions, annuelles ou pluriannuelles, sont également présentées : la Chronique en fera l'exposé dans de prochains numéros. Le budget pour 2019 est annoncé à 85.000 euros, puis à 140.000 pour 2020, avant de redescendre les années ultérieures.

Le plan de gestion s'achève avec un annuaire de partenaires, où l'ASCOT apparaît, ainsi qu'une bibliographie, essentiellement ciblée sur la faune et la flore.

## Actualités des Côtes



**AU SOMMAIRE :** Inauguration de la place Paul Eychart / Assemblée générale de l'ASCOT / Visite des Verts / ENS des Côtes (conférence de presse de M. Olivier Bianchi – lettre aux conseillers départementaux – rencontre avec M<sup>me</sup> Roudeix du Département) / Dossier carrière-parc photovoltaïque (rencontre avec M. Dominique Adenot – réponse de M<sup>me</sup> la préfète – tribune du groupe RDC dans « Demain Clermont ») / La Jeunesse agit pour l'environnement des Côtes / Des collégiens sur le site des Côtes / Nos concitoyens dénoncent les dépôts sauvages / Journées Nationales de l'Archéologie à Trémonteix / Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins.

### Inauguration de la place Paul Eychart (cf. éditorial p. 1).

**OFFICIEL** ■ La place Paul-Eychart de l'écoquartier a été inaugurée samedi matin

# Trémonteix, village clermontois

Épicentre du « village » de Trémonteix, la place Paul-Eychart a été inaugurée samedi par le maire. Au-delà de sa vocation piétonnière, elle entend devenir le lieu d'épanouissement d'une vraie vie sociale.

Jean-Paul Gondeau

**E**n embrassant du regard les immeubles qui cernent la nouvelle place Paul-Eychart (\*), on se dit qu'il y a plus malheureux que les habitants de Trémonteix.

Des immeubles de taille réduite, à larges terrasses, la nature à deux pas, un point de vue imprenable sur Clermont... Sans compter la proximité d'un gymnase, d'un tennis, d'un stade de foot, d'une crèche et bientôt, autour de son parvis et de son esplanade, des commerces, du moins l'espère-t-on.

### Un quartier qui se veut référence écologique

Épicentre d'un quartier qui se veut référence écologique et sociale, cette place de 3.000 m<sup>2</sup> a été inaugurée, samedi matin, par Olivier Bianchi.

L'opportunité pour le maire et



**DÉAMBULATION.** Le maire et les élus au milieu d'habitants se dirigent vers la plaine sportive au bas de la nouvelle place. PHOTO THIERRY NICOLAS

président de la métropole de visiter les aménagements avec, à ses côtés, les élus et les représentants de Logidôme. Depuis l'arrivée des premiers habitants en 2014, Trémonteix n'en finit pas de grandir.

### Le symbole de la Semblada

A ce jour, l'écoquartier réunit 317 logements, dont la Semblada qui accueille depuis l'an dernier au sein d'un bâtiment écologique sept familles engagées

dans une démarche coopérative. A ces 317 logements s'en ajoutent 320 autres, partagés entre appartements et maisons individuelles.

A noter que la hauteur des futures constructions épousera la topographie du site afin de profiter du panorama urbain clermontois. La vie promet à Trémonteix. ■

(\* Peintre, dessinateur et historien clermontois mort en 2005. Selon lui, la bataille de Gergovie s'est déroulée sur les Côtes de Clermont.

### INFO PLUS

**Coût.** L'aménagement de Trémonteix est financé par la ville de Clermont à hauteur de 22,6 millions d'euros. Les projets de construction portés par les promoteurs et les bailleurs représentent un investissement de 120 millions d'euros HT. La contribution de Clermont Auvergne Métropole est de 1,3 million d'euros. ■

## Assemblée générale de l'ASCOT

La dernière assemblée générale de notre association, qui a eu lieu le 22 mars dernier et a réuni environ soixante personnes, a été, grâce à la présence et la participation de plusieurs élus, particulièrement animée, le principal débat portant sur l'avenir de l'ancienne carrière de Durtol-Nohanent et la promesse du carrier. L'article de La Montagne reflète tout à fait les thématiques abordées durant cette AG, le compte rendu écrit par Christiane Jalicon à destination du quotidien local ayant été fidèlement reproduit (voir ci-dessous).

Il convient de signaler que les rapports moral et d'activités ont été adoptés à l'unanimité, le rapport financier à la quasi-unanimité (une abstention). Un exposé de Jean-Louis Amblard, consistant à comparer le cadastre napoléonien avec l'image LIDAR, a remarquablement conclu l'assemblée générale. Le buffet qui a suivi, préparé par Hélène Vaissaire et Michel Aguay, a été très apprécié, tout comme les « guenilles » (bugnes) confectionnées par Marie-Claude Gras.

Les treize membres sortants du conseil d'administration se sont représentés et ont été élus à l'unanimité (en l'absence de nouveau candidat, il n'y a pas de nouveau membre entrant cette année). Dix jours plus tard, le 1<sup>er</sup> avril, le conseil d'administration a élu à son tour le comité de direction qui, lui non plus, ne change pas dans sa composition (cf. tableau page suivante). (P. G.)

CÔTES DE CLERMONT-CHANTURGUE ■ L'Ascot en assemblée générale

# Opposition à la centrale solaire

Lors de son assemblée générale l'Ascot a fait part de son opposition au projet de centrale solaire sur le site de la carrière des Côtes de Clermont.

L'assemblée générale de l'association des côtes de Clermont Chanturgue (Ascot) a revêtu un caractère exceptionnel par la présence de nombreux élus (\*) qui ont animé la séance en déroulant les nombreuses actions de l'association en faveur du site, récemment classé en Espace Naturel Sensible par délibération du conseil municipal qui devrait être confirmée par le Conseil départemental lors de sa session d'avril.

### Appropriation illégale de parcelles sur Chanturgue

L'Ascot ne cache pas sa fierté que son projet archéologique à Trémonteix ait été lauréat du budget



**VIGILANCE.** L'Ascot reste mobilisée pour l'extension de l'ENS en ENSI (Espace naturel intercommunal) afin que la protection et la valorisation s'étendent à l'ensemble du site.

participatif. Mais c'est le devenir de l'ancienne carrière de basalte qui s'est invité au débat avec le projet d'une centrale photovoltaïque sur le site de la carrière à l'initiative d'une société privée. L'Ascot qui s'est battue pour l'arrêt de l'exploitation il y a vingt ans dans le but de stopper la destruction du site, est opposée à ce projet, en contradiction avec la mise en valeur qu'elle souhaite et les documents d'urbanisme préconisant « un espace à enjeux récréatifs ou touristiques à

renforcer ». L'autre problématique majeure concerne le puy de Chanturgue qui souffre de l'absence de chemins ouverts au public et de l'appropriation illégale des parcelles. Il faut y ajouter l'éternel problème du dépôt illégal des ordures et gravats sur l'ensemble du site. L'insuffisance de police a été dénoncée par les habitants et usagers du site. Mais si l'Ascot ne baisse pas sa garde, elle entre dans une nouvelle phase de son action, celle de la reprise des recher-

ches sur le site des Côtes, avec l'obtention du levé Lidar (\*\*). ■

(\*) Nicolas Bonnet représentant Olivier Bianchi, maire de Clermont-Ferrand et président de Clermont Auvergne Métropole, Laurent Gannet, maire de Nohanent, Jean-Pierre Brenas, élu municipal et métropolitain, conseiller régional, Christiane Jalicon, conseillère municipale et métropolitaine, membre du conseil d'administration de l'Ascot et Gérard Vézinet, adjoint au maire de Blanzat. Jean-Louis Amblard et Philippe Gras, membres du comité de direction.

(\*\*) Lidar : laser détection and ranging. Système de mesure télémétrique à l'aide d'un laser, utilisé en archéologie.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASCOT 2019

(membres / fonctions = règlement intérieur)

### Membres du Comité de direction = Représentants légaux

<b>Hélène VAISSAIRE</b> <a href="mailto:helene.vaissaire@orange.fr">helene.vaissaire@orange.fr</a>	<b>Trésorière</b> – Responsable des statuts de l'association – Aspects réglementaires des associations loi 1901
<b>Michel AGUAY</b> <a href="mailto:michel.aguay@orange.fr">michel.aguay@orange.fr</a>	<b>Trésorier-adjoint</b> – Dossier local de l'association – Relevage du courrier
<b>Jean-Louis AMBLARD</b> <a href="mailto:jl.amblard@wanadoo.fr">jl.amblard@wanadoo.fr</a>	<b>Co-Secrétaire général</b> – Référent archéologie – Secrétariat de séance – Gestion du fichier des adhérents – Foncier – Dossier carrière – Dossier ENS – Dossier LIDAR – Dossier refonte sites Internet – Administration du site gergovie.fr – Visites archéologie/géologie/Gergovie – Travaux de terrain – Archives Paul Eychart – Envoi Chronique – Contacts Clermont Auvergne Métropole (sentiers de randonnées)
<b>Philippe GRAS</b> <a href="mailto:philippe.gras18@wanadoo.fr">philippe.gras18@wanadoo.fr</a>	<b>Co-Secrétaire général</b> – Référent archéologie – Directeur de publication/rédacteur en chef/réalisateur de la Chronique – Dossier LIDAR – Dossier carrière – Dossier refonte sites Internet – Convocation/ordre du jour des réunions du CA – Visites archéologie/cabanes/Gergovie – Travaux de terrain – Archives Paul Eychart – Contacts SRA, Musée Bargoin
<b>Yves POSS</b> <a href="mailto:yves.poss@gmail.com">yves.poss@gmail.com</a>	<b>Secrétaire à l'urbanisme et à l'environnement</b> – Référent biodiversité – Dossiers urbanisme – Dossier ENS – Dossier LIDAR – Dossier carrière
<b>Autres membres du Conseil d'administration</b>	
<b>Christiane JALICON</b> <a href="mailto:christiane.jalicon@orange.fr">christiane.jalicon@orange.fr</a>	Relations presse, médias, comités de quartier, milieu associatif clermontois, milieu politique – Suivi dossiers des Côtes aux conseils municipaux et communautaires – Dossier ENS – Dossier carrière
<b>André BLANC</b> <a href="mailto:andre.blanc0@orange.fr">andre.blanc0@orange.fr</a>	Surveillance du site – Travaux de terrain – Aide aux visites
<b>Pierre COUFLEAU</b> <a href="mailto:pierre.coufleau@wanadoo.fr">pierre.coufleau@wanadoo.fr</a>	Secrétariat de séance (suppléant) – Contacts LPO Auvergne
<b>Jean-Louis FOUR</b> <a href="mailto:four.jean-louis@orange.fr">four.jean-louis@orange.fr</a>	Recherches de terrain, études géographiques et cartographiques sur le site des Côtes – Dossier LIDAR – Travaux de terrain – Aide aux visites
<b>Georges LAROCHE</b> <a href="mailto:georgeslaroche@free.fr">georgeslaroche@free.fr</a>	Référent biodiversité – Visites milieux naturels, flore – Administration du site cotes-de-clermont.fr
<b>Pierre PEROL</b> <a href="mailto:renee.perol@orange.fr">renee.perol@orange.fr</a>	Aides diverses
<b>Laurent RODDIER</b> <a href="mailto:roddierlaurent@orange.fr">roddierlaurent@orange.fr</a>	Reportages photos des visites/manifestations – Travaux de terrain – Aide aux visites – Réalisation/responsable des panneaux d'exposition
<b>Christian SIGNORET</b> <a href="mailto:christian.signoret@michelin.com">christian.signoret@michelin.com</a>	Dossier refonte sites Internet – Outils de communication et d'information – Visites Gergovie – Contacts Département (service archéologie)

### Visite des Verts

Nicolas Bonnet, adjoint au maire de Clermont-Ferrand, a demandé à l'ASCOT de présenter les Côtes de Clermont aux représentants régionaux du parti EELV, réunis le samedi 11 mai rue Abbé Prévost.

Yves Poss a guidé ce groupe d'une dizaine de personnes pour une balade au départ de l'impasse Valentin Vigneron. Elle leur a permis de découvrir la beauté du site, avec son ouverture sur l'amphithéâtre clermontois, la Faille de Limagne et la Chaîne des Puys, le Livradois et dans les lointains barbouillés de pluie le Forez, les Bois noirs et les Monts de la Madeleine. Ils ont pu admirer cinq espèces d'orchidées fleuries, constater les départs d'incendie des dernières années, visiter le site archéologique du *fanum*. Contournant la tour de télécommunications, ces marcheurs sont allés jusqu'à la Font de la Reine, pour un commentaire sur l'avenir de la carrière de Durtol-Nohanent, et avoir un aperçu du versant nord des Côtes. Les échanges ont porté sur les actions prévues dans le plan de gestion. Ces militants ont pu ainsi étudier sur le terrain un exemple concret de protection de la nature. (Y. P.)

## **ENS des Côtes**

### **- Conférence de presse de M. Olivier Bianchi sur la biodiversité à Clermont-Ferrand**

Invitée à la conférence de presse de M. Olivier Bianchi, maire de Clermont-Ferrand et président de Clermont Auvergne Métropole, sur la biodiversité, l'ASCOT a pu intervenir et interroger M. le Maire sur deux points précis qui ont fait l'objet d'un communiqué de presse de notre association :

- **l'extension de l'Espace Naturel Sensible (ENS)** à l'ensemble du massif des Côtes sur le territoire des quatre autres communes (Cébazat, Blanzat, Durtol et Nohanent) ;
- **l'avenir de l'ancienne carrière** de Durtol/Nohanent, plus précisément sur le **projet de parc photovoltaïque VALECO/CHAMBON**.

Sur le premier point, M. Bianchi a confirmé ses propos tenus le 12 octobre 2017, lors du Congrès national des Conservatoires d'espaces naturels, (cf. Chronique N° 107 p. 5) en précisant que cela ne dépendait pas que de lui mais aussi, bien évidemment, des quatre autres maires concernés et du Conseil départemental qu'il fallait convaincre du bien-fondé de cette extension.

En tant que président de Clermont Auvergne Métropole, **il propose que le site des Côtes soit retenu comme « zone à aménager d'intérêt métropolitain »**.

Pour le second point, il lui a été rappelé que l'ensemble des documents (cf. Chronique N° 108 pp. 2-5) concernant l'engagement du carrier avait été communiqué aux services de la Métropole, il y a plus d'un an, et que nous ne comprenions pas que le carrier ne soit pas contraint à respecter sa promesse.

**M. Bianchi a clairement et simplement répondu qu' « un engagement, ça se tient » !**

Prenant cette réponse « au pied de la lettre », **l'ASCOT demande donc que la Collectivité Clermont Auvergne Métropole fasse respecter cet engagement**, ce qui de fait mettrait en cause le projet VALECO.

**Projet** dont il faut redire, une énième fois, qu'il est tout d'abord **incompatible avec les orientations du SCoT du Grand Clermont** (« Pôle à potentiel touristique ou récréatif à renforcer » pour l'espace de la carrière) ; et surtout, **avec l'engagement du carrier** (en 1998, confirmé par la Préfecture en 2007) **de cession à la Collectivité** (pour le franc symbolique !) de l'ensemble des parcelles lui appartenant.

**L'ASCOT**, forte de ses fidèles adhérents qui la soutiennent depuis près de 30 ans, **ne cédera pas sur ce point** car elle estime également soutenir les intérêts des citoyens contribuables.

Qui comprendrait que la Collectivité ne fasse pas respecter l'engagement du carrier, permettant ainsi d'obtenir au bénéfice de ses concitoyens de la Métropole plusieurs dizaines d'hectares (= 50 ha) ?

Cette **réserve de foncier** serait **fort utile dans l'optique d'un ENS élargi à l'ensemble du massif** et **d'une valorisation du belvédère de La Garlande** d'où l'on a le plus beau point de vue, sur près de 30 km, de la Faille de Limagne, inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Tout semble pourtant réuni pour que cela réussisse. Toutes les équipes municipales concernées, leurs représentants au sein de Clermont Auvergne Métropole ou au sein du Grand Clermont, quels que soient leurs « bords politiques » se disent en effet sensibles et attentifs à l'avenir du site des Côtes, véritable réservoir de biodiversité et « poumon vert » pour l'ensemble de la Métropole. Il importe à l'ASCOT, au-delà des divergences entre courants politiques, que la résolution des problématiques du site des Côtes reste consensuelle et en dehors de toute querelle politicienne !

Devant la prise de conscience de nos concitoyens sur **l'urgence d'agir face à l'érosion de la biodiversité**, les élus, qui nous représentent, se doivent d'anticiper et de **prendre les bonnes décisions**.

La théorie est une bonne chose mais il est temps de passer aux travaux pratiques et la résolution des problématiques du site des Côtes serait une illustration concrète du « **Penser global, agir local** » ! (J.-L. A.)

### **- Lettre aux conseillers départementaux**

Désirant informer les conseillers départementaux sur certains points du plan de gestion avant son passage en commission le lundi 15 avril (et son éventuelle approbation courant juin), l'ASCOT a décidé d'envoyer une lettre aux quatre groupes politiques du Conseil départemental. Le texte, écrit par Yves Poss, comportait trois parties :

1. **Choix éthiques et orientations** : le choix éthique du plan de gestion ne ressort pas très clairement. Correspond-il à une démarche anthropocentrée – la satisfaction des besoins humains est dominante – éco-centrée – la protection de la biodiversité est essentielle – ou multi-centrée, selon un partenariat à inventer entre l'Homme et la Nature. L'orientation devrait à ce sujet être rendue plus lisible dans le plan de gestion.

2. « **Acceptation sociale** » : lors de la procédure participative mise en place par la municipalité pour l'élaboration du plan de gestion, il ressort que la principale demande des participants est le retour du droit, pour que cessent les diverses incivilités (décharges sauvages, commerce illicite, circulation motorisée, usage par certains résidents de parcelles appartenant à autrui). À cette demande, le plan de gestion n'apporte pas de réponse claire.

3. « **Quelques points particuliers relevés** » :

- la présence d'habitants dans le périmètre de l'ENS est-elle compatible avec le statut d'ENS ?
- Au-delà des acquisitions de parcelles par la Ville de Clermont-Ferrand, une réorganisation foncière doit être engagée.
- « *Les mesures retenues pour la protection des insectes pollinisateurs ne sont guère en cohérence avec le soutien apporté par la Municipalité à l'apiculture urbaine : une opération de piégeage du frelon asiatique, présent sur les Côtes, avec les appâts sélectifs qui existent aujourd'hui mériterait d'être mise en place au plus vite, avant que cet insecte n'ait conforté son implantation locale.* »

En conclusion, le plan de gestion, bien que comportant des mesures qui contribueront à sa sauvegarde et sa fréquentation, reste perfectible et mérite d'être élargi aux autres communes du site des Côtes. (P. G. / Y. P.)

### - Rencontre avec M<sup>me</sup> Roudeix

Le 17 avril dernier, l'ASCOT a rencontré M<sup>me</sup> Christine Roudeix sur le plateau des Côtes. M<sup>me</sup> Roudeix, qui travaille au service « milieux naturels » au Département, suit le dossier du plan de gestion de l'ENS des Côtes.

Yves Poss a pu ainsi exposer sur le terrain les différents défis relatifs à l'ENS des Côtes, notamment ceux du foncier, le respect du droit de propriété (notamment sur Chanturgue) et la nécessité d'une police. Pour que le plan de gestion devienne crédible, le secrétaire à l'urbanisme et à l'environnement de l'ASCOT a insisté sur le fait que des actions exemplaires et concrètes devaient être entreprises pour lutter contre les incivilités.

Ont également été abordés le nécessaire élargissement de l'ENS aux autres communes et, dans ce contexte, la problématique de la carrière.

La visite s'est terminée sur le belvédère de la Garlande, plus beau point de vue sur la Faille de Limagne, ce site étant à la convergence de deux politiques départementales, l'une de l'ENS intercommunal à venir et l'autre de la mise en valeur de l'ensemble tectonique Faille de Limagne/Chaîne des Puys, récemment inscrit comme Bien du Patrimoine mondial par l'UNESCO. (P. G. / Y. P.)

## Dossier carrière / projet de parc photovoltaïque

### - Rencontre avec M. Dominique Adenot, président du Grand Clermont

Le 11 avril dernier, Jean-Louis Amblard, Philippe Gras et Yves Poss ont rencontré pour l'ASCOT M. Dominique Adenot, président du syndicat mixte du Grand Clermont, organisme chargé de veiller à la bonne application des orientations du SCoT du Grand Clermont dans les documents d'urbanisme des 106 communes concernées.

Lors de cette entrevue, M. Adenot, ancien adjoint à l'urbanisme du maire de Clermont-Ferrand (sous les mandatures de M. Serge Godard), et sa collaboratrice M<sup>me</sup> Corine Portal, directrice adjointe à l'urbanisme du Grand Clermont, ont attentivement et patiemment écouté notre exposé sur la problématique de la carrière, principalement sur le projet de centrale solaire (non conforme aux orientations du SCoT), le point de vue privilégié de la Garlande sur la Faille de Limagne (dans le cadre de son inscription à l'UNESCO) et l'engagement du carrier.

En résumé, les principaux avis exprimés par M. Adenot sont les suivants :

- La révision partielle du PLU de Nohanent, afin que les parcelles en zone AUs (zone de production d'énergie solaire) retournent en NI (zone naturelle loisirs), ce qui serait conforme aux orientations du SCoT, ne lui semble pas adaptée, la révision simplifiée du PLU de Nohanent (qui avait donc permis de « déclasser » environ 14 ha de parcelles NI en AUs) ayant été adoptée avant l'approbation du SCoT.
- Le sujet principal est l'engagement pris par le carrier à céder à la collectivité demandeuse les terrains lui appartenant. Il faut absolument « capter » publiquement la propriété foncière de ces 50 hectares, que ce soit par les communes, Clermont Auvergne Métropole (CAM) ou le SMAF. Une solution pourrait être la mise en demeure des collectivités concernées de demander les parcelles au carrier.
- Il est plutôt favorable à un aménagement non artificialisé de l'ancienne carrière.

- L'ENS devra logiquement s'étendre à l'ensemble du site des Côtes et CAM prendre tôt ou tard les choses en main à ce sujet.
- Le Grand Clermont et le Parc Naturel Régional du Livradois-Forez s'étant engagés à renforcer les circuits courts agricoles à l'horizon 2030, l'exemple pourrait être suivi pour le site des Côtes en réinvestissant notamment dans des cultures existantes au XIX<sup>e</sup> siècle.
- Il faudrait que l'ASCOT soit plus « politique », afin de mieux sensibiliser les personnes politiques à ses objectifs. Pour que notre dossier avance, il faudrait le faire porter par l'opinion publique ou un élu.

Sur ce dernier point, l'ASCOT a, depuis de nombreuses années, rencontré de nombreux responsables politiques pour les sensibiliser sur les problématiques du site des Côtes, et spécialement celle du devenir de la carrière. Force est pourtant de constater que parmi les élu(e)s, seule Christiane Jalicon, conseillère municipale et communautaire, a constamment porté et défendu les actions de l'ASCOT. Elle a réussi de ce fait à convaincre son chef de groupe Jean-Pierre Brenas du bien-fondé des positions de notre association (cf. ci-dessous).

M. Dominique Adenot estime que l'homme clé est le président de CAM, Olivier Bianchi : il s'est engagé à l'interroger sur les sujets abordés par l'ASCOT. (P. G.)

### **- Réponse de M<sup>me</sup> la Préfète, réponse à M<sup>me</sup> la Préfète**

Début janvier, l'ASCOT avait envoyé une lettre à M<sup>me</sup> la Préfète du Puy-de-Dôme (cf. Chronique N° 111 p. 10) afin de demander l'avis des services de l'État sur le devenir de l'espace de l'ancienne carrière de Durtol-Nohanent, insistant sur la non-conformité des orientations des documents d'urbanisme avec l'installation d'un parc photovoltaïque ainsi que sur l'engagement pris par le carrier, engagement consistant à céder à la collectivité pour le « franc » symbolique les parcelles lui appartenant (cf. Chronique N° 108 pp. 2-5).

Quatre mois plus tard, l'ASCOT a reçu une réponse signée de M<sup>me</sup> la Préfète, en date du 16 avril 2019. Dans cette réponse, établie par le bureau de l'environnement de la Direction des Collectivités Territoriales et de l'Environnement (DCTE), ce dernier rappelle certaines des règles d'urbanisme s'appliquant pour les communes de Durtol et de Nohanent sur le site de l'ancienne carrière. Il précise en outre que « *le SCoT du Grand Clermont recommande (...) de recourir de manière accrue aux énergies renouvelables* » ne voyant au final pas de contradiction avec l'éventuelle installation d'une centrale photovoltaïque !

Toutefois, la DCTE n'aborde pas l'orientation du SCoT concernant le site de l'ex-carrière des Côtes, à savoir celle d'un « Pôle à potentiel touristique ou récréatif à renforcer », tout comme elle ne nous donne pas son avis sur le sujet principal abordé dans notre missive, à savoir l'engagement pris par le carrier.

L'ASCOT a par conséquent tenu à adresser une nouvelle lettre à M<sup>me</sup> La Préfète. Dans cette lettre rédigée par Yves Poss, notre association insiste « *sur le caractère remarquable de ce site, en terme de remontée écologique, et sur sa proximité visuelle avec la Faille de Limagne, récemment intégrée dans le patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette reconnaissance n'était pas prise en compte lors de l'adoption des règles que vous avez commentées.* », et met l'accent sur l'engagement du carrier :

*« notre courrier vous interrogeait principalement sur l'engagement pris par le carrier de "céder à la collectivité, pour le franc symbolique, toutes les parcelles lui appartenant en pleine propriété". Cet engagement était acté par un courrier de vos services en date du 24 avril 2007 : nous souhaitions avoir un avis actualisé des services de l'État, au moment où ce dossier retrouve son actualité. Il nous serait particulièrement agréable de recevoir de votre part ce complément de réponse. ».*

L'ASCOT attend ainsi une réponse à sa principale demande. (P. G.)

### **- Le groupe RDC contre une centrale photovoltaïque sur les Côtes**

Le groupe politique d'opposition RDC (Rassemblement de la Droite et du Centre) du conseil municipal de Clermont-Ferrand, présidé par Jean-Pierre Brenas, a, dans le dernier journal municipal clermontois « Demain Clermont » (N° 332, mai/juin 2019, p. 38), consacré sa tribune « Libre expression » aux Côtes de Clermont :

#### **➔ « PAS DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE « POUMON VERT »**

*Le plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible des Côtes de Clermont-Chanturgue a été adopté par le conseil municipal en décembre 2018. Depuis trente ans, l'Association pour la Sauvegarde des Côtes de Clermont-Chanturgue se bat pour préserver et promouvoir ce site où une biodiversité rare et des vestiges archéologiques classés en font un lieu de découverte exceptionnel. Outre une vue panoramique sur l'agglomération clermontoise, il offre depuis le belvédère de la Garlande la plus belle vue sur la faille de la Limagne récemment classée au patrimoine mondial de l'UNESCO.*

*Or, un projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Nohanent est en complète contradiction avec les orientations déjà prises par les collectivités et incompatible avec les objectifs d'extension de l'ENS aux*

*cing communes. En 2004, l'ASCOT obtenait l'arrêt d'exploitation de la carrière libérant ainsi un espace pour lequel le carrier s'était engagé à céder ses parcelles gratuitement à la Collectivité. Une étude pour définir sa vocation permit à Clermont Communauté de voter, en 2007, pour l'orientation d'un « parc rustique ». En 2011, le SCoT du Grand Clermont l'inscrivait comme pôle à potentiel touristique ou récréatif à renforcer. Il est urgent que la Collectivité reprenne la main en rendant le PLU de Nohanent compatible avec les orientations du SCoT et en faisant respecter l'engagement du carrier.*

*Il sera aussi d'une impérieuse nécessité de lutter, avec une police suffisante, contre d'autres nuisances : les décharges sauvages, les comportements inappropriés, les dégradations occasionnées par les quads et les motos pourtant interdits sur le site, mais aussi contre l'occupation illégale de parcelles. La création de chemins publics pour accéder au Puy de Chanturgue est une nécessité absolue pour que le site des Côtes retrouve le chemin du droit.*

*Mobilisons-nous pour que le poumon reste « vert », sinon cet écrin de verdure que nous avons le devoir de transmettre aux générations futures ne pourra tenir ses promesses et nous en porterons la responsabilité. » (Christiane Jalicon, pour le groupe RDC).*

Le groupe RDC rejoint donc la position de l'ASCOT sur l'avenir de l'ancienne carrière en se prononçant contre l'installation d'une centrale photovoltaïque et pour l'extension de l'ENS clermontois aux quatre autres communes. Il se prononce également pour la création de chemins publics permettant d'accéder au Puy de Chanturgue.

Il serait à cet égard souhaitable que les autres groupes politiques donnent dès à présent leur avis sur les questions relatives au site des Côtes, cela sans attendre la campagne électorale pour les prochaines élections municipales. (P. G.)

## La Jeunesse se mobilise et agit pour l'Environnement

Saluons la belle initiative de ce **groupe de jeunes scouts** – l'équipe des compagnons « Verts de Terres Du Milieu » de Chamalières – qui avait pris contact avec l'ASCOT pour organiser, le mercredi **29 mai**, une **balade de nettoyage** (appelée « rando écolo » par les organisateurs ou « clean walk » pour les anglophones) sur le site des Côtes (voir leur page facebook : <https://www.facebook.com/sgdf.auvergneterresdumilieu/>).

À partir de cinq points de départ (Clermont, Cébazat, Blanzat, Nohanent et Durtol), la **trentaine de participants** a collecté les petits déchets le long des itinéraires et rejoint le sommet pour se retrouver sur la zone de la table paysagère. Là, des bénévoles de l'ASCOT les attendaient pour un goûter partagé convivial et se sont chargés de transporter à la déchetterie **près de 30 kg de petits déchets** divers ainsi ramassés !

Encore un grand merci à ces jeunes pour cette action concrète. (J.-L. A.)



*Les participants posent devant la table paysagère  
Photographie de J.-L. Amblard / ASCOT – 29 mai 2019*

## Des collégiens de Volvic sur le site des Côtes



*Sous un grand et beau chêne situé sur un terrain de l'ASCOT,  
le « druide » Jean-Louis Amblard révèle les secrets des Côtes aux collégiens  
Photographie de J.-L. Four / ASCOT - 7 juin 2019*

Encore une manifestation d'intérêt pour le patrimoine environnemental et historique du site des Côtes avec la venue de **deux classes du Collège de Volvic**, le vendredi **7 juin**.

Accompagnés de Monsieur Peyrel, leur professeur de français et latin, **40 collégiens** se sont retrouvés, après une randonnée au départ de Blanzat, sur la zone de la table paysagère.

Après un pique-nique à l'abri des chênes, Jean-Louis Four et Jean-Louis Amblard les ont guidés et accompagnés pour leur expliquer les particularités du site : géographie, géologie, occupation humaine avec les patrimoines vernaculaire (cabanes en pierre sèche) et archéologique (sanctuaire gallo-romain) mais aussi problématique de la bataille de Gergovie.

Malgré une météo capricieuse, tous ces jeunes et leurs professeurs ont apprécié les vastes espaces de nature et le réseau de sentiers balisés que propose le site des Côtes, **démontrant ainsi l'intérêt pédagogique du site.** (J.-L. A.)

## Nos concitoyens dénoncent les dépôts sauvages

Dans la rubrique, malheureusement toujours fournie, des incivilités, nous avons reçu copie d'un courrier (avec photos) que M<sup>me</sup> A. avait adressé à M. Olivier Bianchi, concernant de nombreux dépôts de gravats et de déchets aux abords des chemins de Fontcimagne et du Brézet, sur le bas des pentes du Puy de Chanturgue.

Nous ne cessons de dénoncer ces faits, tout comme nos amis de l'AAMAC, qui sur leur page facebook, contribuent grandement à signaler toute anomalie et à exercer une surveillance active dans leur secteur du Maupas / Chevalard / Puy de Var.

Tous les abords du site des Côtes, accessibles en voiture, sont concernés par ces dépôts sauvages comme par exemple le long de la route qui mène à la tour télécom de Durtol !



*Vestiges archéologiques ou installation d'art contemporain ?  
Photographie de J.-L. Amblard / ASCOT - mai 2019*

L'ASCOT invite donc chaque personne constatant toute incivilité (dépôts sauvages, circulation motorisée...) ou anomalie à **faire des photos** et à **en informer le service PROXIM'CITE** (mis en place par la Métropole), soit par téléphone au 0.800.300.029, soit en complétant le formulaire sur le lien suivant : <https://www.clermontmetropole.eu/outils-pratiques/proximcite/>. (J.-L. A.)

## Journées Nationales de l'Archéologie à Trémonteix

**Le dimanche 16 juin, de 10 à 18 heures, l'ASCOT était présente à Trémonteix sur la place Paul Eychart, dans le cadre des Journées Nationales de l'Archéologie (JNA), afin d'évoquer les découvertes de l'archéologue clermontois, ainsi que celles réalisées plus récemment par l'INRAP (cette manifestation a été annoncée dans la Chronique N° 111 p. 12, sur la page facebook de l'ASCOT et dans La Montagne, sans compter sa présence dans le programme officiel des JNA : <https://journées-archeologie.fr/C-2019/fiche-initiative/6606/Tremonteix>).**

Si Paul Eychart nous a quittés il y a maintenant quatorze ans, Kristell Chuniaud, responsable des fouilles préventives sur les secteurs gallo-romains et médiévaux en 2010-2011, nous a fait le plaisir et l'honneur d'être présente sur les lieux de ses travaux, ce qui lui a permis d'évoquer les résultats spectaculaires alors obtenus (villa et sanctuaire des eaux gallo-romains, hameau médiéval...) à l'aide d'un diaporama.

Jean-Louis Amblard et Philippe Gras ont ensuite emmené les visiteurs sur les lieux des découvertes plus anciennes de Paul Eychart et de Jean-Pierre Daugas, où seront installés les « totems » du futur parcours archéologique (rappelons que ce parcours, intitulé « Voyage dans temps à Trémonteix », a été obtenu par l'ASCOT dans le contexte du Budget participatif clermontois – cf. Chronique N° 111 pp. 1 et 5-7).

Cette première participation de l'ASCOT aux JNA fut un succès, puisqu'environ quarante personnes assistèrent aux exposés de Kristell Chuniaud et qu'une trentaine choisit ensuite de suivre l'ASCOT sur le futur parcours malgré une forte chaleur, sans compter les passants s'étant arrêtés pour consulter les panneaux de l'INRAP et regarder les images exposées.

Merci donc à toutes celles et ceux ayant participé à la préparation et à la bonne marche de cette journée : Brigitte et Pierre Coufleau, Christiane Jalicon, Hélène Vaissaire, Pierre Abbadie, Jean-Louis Amblard, André Blanc, Jean-Louis Four, Philippe Gras, William Robert, Laurent Roddier et, en premier lieu, Kristell Chuniaud.

Un grand merci à l'INRAP pour le prêt de ses panneaux d'exposition sur ses découvertes de Trémonteix et la fourniture de nombreux dépliants.



*Sur la place Paul Eychart du nouvel écoquartier, l'ASCOT a installé son barnum, les panneaux de l'INRAP et ses photos consacrés aux découvertes archéologiques du quartier de Trémonteix  
Photographie de L. Roddier / ASCOT - 16 juin 2019*



*Des visiteurs de l'après-midi dominent le lieu où a été découvert un établissement artisanal du Néolithique final (2500-2300 av. J.-C.)  
Photographie de L. Roddier / ASCOT - 16 juin 2019*

Enfin, l'ASCOT remercie tout spécialement M. Cédric Chapus, chargé d'études et d'opérations d'aménagement à Logidôme, pour l'autorisation d'occupation temporaire de la place Paul Eychart et la confiance qu'il nous a accordée, ainsi que M<sup>me</sup> Céline Serieys, d'Auvergne Habitat, pour l'accès au local permettant le branchement électrique. (P. G.)



Sur les lieux mêmes de ses découvertes, Kristell C. montre aux visiteurs la richesse archéologique et historique du site  
Photographie de L. Roddier / ASCOT - 16 juin 2019

**TRÉMONTEIX** ■ Le futur parcours archéologique présenté par l'Ascot

# Un voyage dans le temps

Les fouilles de l'écoquartier de Trémonteix ainsi que le futur parcours archéologique ont été présentés à l'occasion des Journées nationales de l'Archéologie.

Dans le cadre des Journées nationales de l'archéologie, l'association pour la sauvegarde des Côtes de Clermont-Chanturgue (Ascot) a organisé une visite dans l'éco-quartier de Trémonteix pour faire découvrir le futur parcours archéologique imaginé par l'association lauréate du budget participatif.

## L'homme du Creux rouge, le plus vieux Clermontois

Sur les lieux-mêmes où elle a mené les fouilles préventives en 2010 et 2011, Kristell Chuniaud, responsable d'opération pour l'Inrap (Institut national d'archéologie préventive) a commenté un diaporama relatant l'en-



**PRÉSENTATION DES FOUILLES.** Kristell Chuniaud présente et explique ce qui a été découvert sur le site de Trémonteix.

semble des découvertes archéologiques réalisées sur le site : villa, sanctuaire des eaux gallo-romain, hameau médiéval. Puis, Philippe Gras et Jean-Louis Amblard (Ascot) ont conduit les groupes de visiteurs sur les lieux des découvertes faites par Paul Eychart, notamment la présence d'habitat gaulois dans le vallon du Rivaly et une sépulture de l'âge du

bronze à l'emplacement du collège Roger Quilliot. Le parcours prenant fin 5.000 ans avant notre ère avec la sépulture du plus vieux clermontois connu : l'Homme néolithique du Creux Rouge.

L'Ascot participait aux Journées de l'archéologie pour la première fois grâce au concours de l'INRAP. L'association donne rendez-vous le dimanche

23 juin sur le plateau des Côtes pour les Journées du Patrimoine de Pays où elle proposera un circuit de visite et une exposition sur les cabanes et murs en pierres sèches.

**Pratique.** Internet : <http://www.cotes-de-clermont.fr/Association pour la sauvegarde des Côtes de Clermont-Chanturgue>. 81, rue de Beaupeyras à Clermont-Ferrand. Tel : 04.73.37.12.91. Courriel : [ascot@gergovie.fr](mailto:ascot@gergovie.fr)

## Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins

Le dimanche suivant (le 23 juin après-midi), l'ASCOT était de nouveau à pied d'œuvre, cette fois sur le plateau des Côtes, pour les Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins<sup>1</sup>.

C'est seulement la deuxième fois que notre association participait à ces journées, quinze ans après. C'était en juin 2004, et Yves Connier avait alors procédé à une démonstration de son art de sculpteur et de tailleur de pierre sur ce même plateau (cf. Chronique N° 54 p. 4 : [www.gergovie.fr/html/pdf/N\\_54.PDF](http://www.gergovie.fr/html/pdf/N_54.PDF)).



*Un mur qui a fait couler beaucoup d'encre...  
Photographie de L. Roddier / ASCOT - 23 juin 2019*

Elle proposait à cette occasion un circuit-découverte permettant de découvrir des vestiges de cabanes et de murs importants en pierre sèche, étudiés par Paul Eychart dans les années 50, ainsi qu'une exposition sur les cabanes en pierre sèche de sites locaux et d'autres régions de France (réalisée par Yves Bauthier et Jean Berthier il y a quelques années).

Contrairement au dimanche précédent, les visiteurs ne furent cette fois pas nombreux. Faut-il en attribuer la cause à la forte chaleur, aux travaux Avenue du Limousin (principale voie d'accès à la route menant à la tour hertzienne), au sujet relativement pointu (il est clair que l'archéologie et la bataille de Gergovie attirent plus de monde) ou au grand nombre de manifestations en ce premier dimanche d'été ? Peut-être un peu de tout cela, mais une chose est sûre : l'ASCOT devra davantage et mieux communiquer si, sur ce thème, elle veut attirer plus de monde à l'avenir.

Le peu de visiteurs ne nous a toutefois pas empêchés de passer une excellente journée entre membres de l'ASCOT, dont Yves Anglaret, en particulier au moment du pique-nique préparé par Hélène Vaissaire, et nous a tout de même permis d'expérimenter ce nouveau parcours thématique de visite préparé par Philippe Gras.

Merci à toutes celles et ceux s'étant investis dans la préparation et la bonne marche de cette journée : Jean-Louis Amblard, Pierre Abbadie, André Blanc, Brigitte et Pierre Coufleau, Jean-Louis Four, Christiane Jalicon, Philippe Gras, Laurent Roddier et Hélène Vaissaire.

Également merci à Catherine Abbadie, Brigitte Coufleau et Marie-Claude Gras pour les victuailles supplémentaires.

➔ Sur le sujet des ouvrages en pierre sèche du site des Côtes, voir notre site Internet : [www.cotes-de-clermont.fr/Ascot-pierres.html](http://www.cotes-de-clermont.fr/Ascot-pierres.html). (P. G.)

---

<sup>1</sup> Ces journées sont notamment organisées par Patrimoine-Environnement (ex-FNASSEM), qui fédère de très nombreuses associations de défense du patrimoine et à laquelle l'ASCOT est depuis longtemps adhérente.

# Notes sur l'étymologie de Gergovie

selon Pierre-Yves Lambert

Dans les archives de Paul Eychart, figure la copie d'une lettre adressée par Pierre-Yves Lambert, chercheur au CNRS et enseignant à l'École Pratique des Hautes Études, à Kléber Rossillon, alors président de la FNASSEM (aujourd'hui Patrimoine-Environnement). Cette fédération d'associations, œuvrant pour la sauvegarde du patrimoine, luttait alors aux côtés de l'ASCOT contre l'exploitation de la carrière, Kléber Rossillon étant un fervent défenseur de Paul Eychart et de sa théorie sur Gergovie (plus tard, sous l'impulsion du même Kléber Rossillon, la FNASSEM finança d'ailleurs le site [gergovie.fr](http://gergovie.fr), dévolu à l'hypothèse des Côtes de Clermont). Pierre-Yves Lambert, un des meilleurs spécialistes des langues et littératures celtiques, venait de son côté de publier un ouvrage sur « La langue gauloise » (éditions Errance, 1994), livre de grande érudition mais dans lequel il n'aborde pas l'étymologie de « Gergovie ».

Cette lettre en réponse à Kléber Rossillon, datée du 23 janvier 1995, est accompagnée de deux pages de notes dans lesquelles Pierre-Yves Lambert indique quelques références sur l'étymologie et la signification du toponyme « Gergovie » (en latin *Gergovia*). Il s'agit principalement des propositions de deux linguistes, l'une du chanoine et professeur d'université breton François Falc'hun (1909-1991), l'autre de Julius Pokorny (1887-1970), autrichien-tchécoslovaque de langue allemande, également universitaire et spécialiste des langues celtiques. Pierre-Yves Lambert suggère aussi quelques pistes. Nous exposons ci-dessous leurs hypothèses de façon très simplifiée.

## Proposition du chanoine François Falc'hun

Dans son ouvrage *Les noms de lieux celtiques, première série, Vallées et plaines* (2<sup>e</sup> éd., 1982), le chanoine François Falc'hun, spécialiste de la langue bretonne, rapproche « Gergovie » du breton *Ker-goff* signifiant « le village des forgerons ». L'alternance K/G serait dû à une lénition (modification phonétique par l'affaiblissement de l'articulation des consonnes).

Selon ce dernier, **Gergovie était par conséquent « La-Ville-de-la-Forge » ou « La-Ville-des-Forgerons ».**

Pour Pierre-Yves Lambert, cette explication étymologique est « *totalemt impossible* », car on ne peut comparer du gaulois avec du breton moderne. Le breton *Ker-* remonte en effet au vieux-breton *cair*, *cair* dérivant de *Kagron*, dont le thème verbal *kagh-* signifie « enfermer ». Quant au breton *gof*, signifiant bien « forgeron », il dérive en réalité de *Gobanno-*.

## Proposition de Julius Pokorny

Dans une publication datant de 1951, Julius Pokorny rapproche *Gergovia* du mot irlandais *gerg*, *gerc*, qui signifie « coq de bruyère » ; ce mot entrant dans la formation de plusieurs toponymes tels *Uaimh Alla Gerc* – trad. : « la caverne de la roche aux grouses » (la Grouse est un coq de bruyère vivant en Écosse et en Irlande) – ou *Loch Gerg*.

Selon Julius Pokorny, ***Gergovia* signifierait donc « Ort [des] Moorhuhns », soit, en français, « l'endroit du coq de bruyère ».**

## Pistes données par Pierre-Yves Lambert

Ne se prononçant pas sur la signification du toponyme *Gergovia*, Pierre-Yves Lambert avance néanmoins deux hypothèses étymologiques :

- rebondissant d'une part sur la proposition de Julius Pokorny, le chercheur au CNRS pense que « *le double suffixe -ou-ia s'expliquerait mieux si l'on avait pour base un thème en -u-* » tel *Kornu* ayant donné *Cornovia*, nom de la Cornouaille. Or, *Gergu* semble avoir existé et on en aurait des dérivés dans **le vieil-irlandais *giugrann*, le vieux-breton *goirann* et le gallois *gwyran*, noms de l'oie sauvage.**
- D'autre part, Pierre-Yves Lambert n'exclut pas **un rapport étymologique avec le vieil-irlandais *garg* signifiant « farouche, terrible ».**

*Depuis cette lettre de janvier 1995, nous ne savons pas si Pierre-Yves Lambert a publié un texte sur l'étymologie de Gergovia. Il sera donc nécessaire de faire une recherche bibliographique à ce sujet. On pourra également prendre contact avec cet éminent spécialiste de la langue gauloise.*

**Philippe GRAS**

## Il y avait un orme...

L'Espace naturel sensible des Côtes est, pour les deux tiers, recouvert de friches. Ce sont pour l'essentiel trois arbrisseaux aux noms éloquents : l'épine noire, l'aubépine et l'églantier. L'épine noire, ou prunellier, est le premier à fleurir ; l'aubépine, c'est-à-dire l'épine blanche, ne s'épanouit qu'après avoir sorti ses feuilles ; l'églantier, dont il faut rechercher l'origine latine, *aculentum*, pour retrouver les aiguillons. L'églantine, sa fleur fragile, est évoquée par les poètes comme symbole féminin. Son fruit, le cynorrhodon, *rose des chiens* en grec, rappelle l'ancienne croyance de remède contre les morsures de chien. Il est plus connu pour sa richesse en vitamine A, et pour ses confitures, à condition de bien les filtrer, car les graines sont enveloppées de fibres, origine du poil à gratter. Ce qui reste en mémoire dans le proverbe lyonnais :

« Il n'y a point tant si belle rose qui ne devienne gratte-cul ».<sup>1</sup>



**Églantine**

Photographie d'Y. Poss / ASCOT - mai 2019



**Églantines**

Photographie d'Y. Poss / ASCOT  
mai 2019

Le billet Nature  
d'Yves Poss

Mais se trouve aussi sur le plateau une espèce, l'orme champêtre, *Ulmus minor*, que certains imaginaient exterminée, alors qu'elle n'a été que largement décimée par la maladie (« décimé » venant du châtiment qui, dans les armées romaines, était appliqué lors d'une mutinerie ou de désertions répétées, et qui consistait à l'exécution d'un coupable sur dix). Il reste des ormes sur le plateau, en fourré près de la tour de télévision, ou dans les haies. Leurs feuilles sont alternes, simples, ovales, doublement dentées sur les bords, nettement asymétriques à la base, souvent rudes au toucher. Les fruits, des samares, forment une graine entourée d'une aile membraneuse de forme circulaire, qui éclairent d'un vert tout particulier des arbres encore dénués de feuillage : ils signalent aux connaisseurs de possibles places de morilles, car ce champignon est parfois en symbiose avec les ormes. Mûres, ces samares tombent au sol, semblables à des confettis d'un improbable carnaval. Les feuilles étaient utilisées comme fourrage.



**Rameau d'orme champêtre**

Photographie d'Y. Poss / ASCOT - mai 2019

L'orme champêtre donne un bois de qualité remarquable, dur, élastique, extrêmement tenace par ses fibres entrecroisées qui en rendent la fente difficile. Il était autrefois un des matériaux indispensables aux charrons, pour

<sup>1</sup> Catherin Bugnard, « La plaisante sagesse lyonnaise ».

les moyeux, jantes, essieux, patins de freins des charrettes ou affûts des pièces d'artillerie de gros calibre. Les vis de presseoir, jadis, étaient souvent en orme. On en a fait aussi de beaux meubles.<sup>1</sup>

Cette « maladie hollandaise de l'orme » reste présente, et les tiges mortes récemment forment des griffes tendues vers le ciel. Mais les arbres de haute tige ont disparu. La graphiose de l'orme est signalée une première fois en Europe au début du XX<sup>e</sup> siècle, venue d'Extrême Orient, probablement avec l'importation par voie maritime de bois contaminé. Elle est réapparue vers 1970, avec la mode de mobilier en orme américain, et avec une virulence accrue après ce détour outre-Atlantique. En une dizaine d'années, elle a provoqué la disparition des grands ormes qui ornaient les parcs, les jardins, les avenues ou les places, parfois témoins de la plantation des « arbres de la liberté ». Les spores du champignon qui bloque la circulation de la sève sont transportées par un insecte, et son expansion vers l'Est a finalement été bloquée par le froid, en s'approchant de l'Oural.



*Samares d'orme sur le sol*  
Photographie d'Y. Poss / ASCOT - mai 2019

L'observation de ces arbres malades n'est qu'un rappel des risques liés à la mondialisation, aux échanges entre continents. Ce n'est malheureusement pas une exception, ni récent : il n'y a qu'à évoquer l'échange d'épidémies, entre l'Europe et les Amériques, qui a suivi la découverte du nouveau continent par Christophe Colomb : arrivée de la syphilis chez nous, alors qu'elle est originaire des Andes, et transmission de la variole et de la rougeole aux Amérindiens, avec des conséquences bien plus dévastatrices que ne l'a été l'usage des armes à feu... Nous constatons l'arrivée en Auvergne du frelon asiatique, gros consommateur d'abeilles et d'insectes en général, arrivé en 2004 près de Montauban par container, avec un lot de porcelaines. Et les forestiers craignent l'irruption d'une maladie américaine du chêne, dont il a été prouvé qu'elle serait mortelle pour nos arbres indigènes.



*Tiges mortes par la graphiose de l'orme*  
Photographie d'Y. Poss / ASCOT - mai 2019

Comme l'a chanté Anne Sylvestre (chanson des « Fabulettes ») :

*« Il faut croire que la Terre  
Est malade ces temps-ci  
Et si ça nous désespère  
Il faut en prendre souci  
Ce qui fait mourir les ormes  
Pourra faire encore bien plus  
Il ne faut pas qu'on s'endorme là-dessus... »*

<sup>1</sup> Pierre Lieutaghi, « Livre des arbres, arbustes et arbrisseaux », Morel éd., 1969, Paris.

## Nature férale\* : le chat haret

Au moment de partir en congés d'été, certaines familles s'aperçoivent qu'elles ne peuvent emporter leur animal familier avec elles : elles abandonnent leur chat au plus près de chez elles, sur les Côtes.

Le chat est un redoutable prédateur. Il a gardé l'instinct de son cousin le chat sauvage (*Felix sylvestris*), et poursuit sans nuances rongeurs, écureuil, hérisson et oiseaux. Laissé dans la nature, il détruit les nichées et contribue à réduire la présence des petits animaux de notre proximité. Ces félins domestiques, lorsqu'ils sont en liberté dans la nature, ne sont plus reconnus chassables sous la dénomination de « chat haret », depuis l'arrêté du 26 juin 1987. Le maire reste seul responsable du contrôle de cette divagation. Alors que les chasseurs les appréhendent comme concurrents, en particulier pour les gibiers qui nichent au sol : perdrix, faisans et lièvres.

Plutôt que d'abandonner son animal de compagnie, il vaudrait bien mieux, pour lui et pour la faune sauvage, le remettre au refuge le plus proche de la Société de protection des animaux.

Dans les zones urbanisées, si son maître lui ouvre la porte, le *chat qui s'en va tout seul*, comme l'a écrit R. Kipling, chasse par pur plaisir : il n'a guère faim, et peut abandonner ses proies sans les dévorer. C'est à juste titre que la Ville a décidé, dans ses actions en faveur de la biodiversité, de sanctionner les animaux errants dans les espaces publics\*\*.

Les propriétaires devraient mettre un collier à grelot à leurs chats, surtout s'ils les laissent sortir la nuit, pour limiter leur activité de prédation. Louis Pergaud l'a joliment raconté dans son recueil de nouvelles, *De Goupil à Margot*, Prix Goncourt 1910.

\* : La féralité a été définie par les zoologistes, pour les animaux domestiques retournés à l'état sauvage, puis par les botanistes pour les plantes échappées des cultures et naturalisées. La friche est le symbole de la nature férale.

\*\* : *Demain Clermont* N° 332 de mai-juin 2019, p. 12.

### « La Chronique de L'Oppidum » N° 112 – Juillet 2019

Journal d'information trimestriel de l'ASCOT – Directeur de publication, rédacteur en chef : Philippe Gras.

Anciens directeurs de publication : Vincent Quintin (1991-2002) – Yves Anglaret (2002-2014).

#### Ont collaboré à ce numéro :

*Auteurs des textes* : Éditorial : « L'archéologue de Trémonteix » (Philippe Gras) / On ne roule pas dans les espaces naturels (Yves Poss) / Présentation du plan de gestion de l'ENS des Côtes (Yves Poss) / Actualités des Côtes (Jean-Louis Amblard, Philippe Gras, Yves Poss) / Notes sur l'étymologie de Gergovie selon Pierre-Yves Lambert (Philippe Gras) / Billet Nature : Il y avait un orme, le chat haret (Yves Poss).

*Réalisation informatique* : Philippe Gras.

#### Adhésion à l'ASCOT

✉ 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand

O **Souhaite adhérer à l'ASCOT** (règlement par chèque à l'ordre de ASCOT). Une carte d'adhérent et un reçu fiscal me seront adressés en retour. **Comprend l'abonnement à « La Chronique de l'Oppidum » (4 numéros par an).**

**Adhésion annuelle : 20 €**

Membre bienfaiteur : 40 € ou plus

ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue aux articles 200 et 238 bis du CGI

O Souhaite simplement s'abonner à « La Chronique de l'Oppidum ». Ci-joint mon règlement de 10 € (4 numéros).

Merci de nous indiquer votre courriel afin de bénéficier d'une Chronique en couleur

**PENSEZ À RENOUVELER VOTRE ADHÉSION  
À L'ASCOT POUR L'ANNÉE 2019**